

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : Budget annexe SPANC - BP 2019

RAPPEL : S'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial, le budget géré TTC sous la norme M49, doit s'équilibrer avec ses recettes propres et à sa propre autonomie financière (c/515 de trésorerie distinct).

En accord avec le comptable public, les dépenses seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

Le Président rappelle que :

- suite à l'approbation du CA2018 et par délibération n°16 du 28/03/2019, il a été décidé d'affecter en totalité le résultat excédentaire d'exploitation 2018 en résultat reporté au budget 2019,
- lors de cette même séance, il a été débattu des orientations 2019 du budget SPANC, notamment quant au financement des dossiers de réhabilitation et de la possibilité de ne pas réaliser en 2019 les amortissements prévus de sorte à dégager une marge en section d'exploitation pour le financement des dossiers pendants.

En conséquence de quoi, le projet de budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes

- à :
- section d'exploitation : 89 463,86 €
 - section d'investissement : 8 250,96 €

Section d'exploitation :

En dépenses :

Chapitre 011 : 11 665,00 € il s'agit des charges à caractère général nécessaires à l'exploitation courante du service dont 4 090 € de solde 2018 dû au budget général.

Chapitre 012 : 44 324,98 € il s'agit des charges de personnel correspondant à 1,0 ETP et le solde à devoir au budget général sur exercice 2018 de 6 454 €.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-10-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Chapitre 65 : 75,00 € il s'agit de prendre en compte une créance irrécouvrable suite au décès d'une personne.

Chapitre 67 : 29 400,00 € charge exceptionnelle correspondant au reversement aux particuliers des subventions agence de l'eau pour la réhabilitation des installations ANC

Chapitre 042 : 3 998,88 € amortissements

En recettes :

Chapitre 70 : 44 508,00 € redevances perçues sur les usagers.

Chapitre 74 : 3 840,00 € subvention Agence de l'Eau sur activité 2018 - il est rappelé que l'Agence de l'Eau ne verse plus aucune participation sur les contrôles diagnostic de l'existant.

Chapitre 77 : 26 400,00 € dernières aides à la réhabilitation attendues (pour 7dossiers sur 10 finançables)

Chapitre 002 : 14 715,86 € excédent antérieur reporté 2018

Section d'investissement : (rappel : pas de restes à réaliser sur 2018)

En dépenses :

Chapitre 21 : 8 250,96 € crédit non affecté

En recettes :

Chapitre 001 : 4 252,08 excédent antérieur reporté 2018

Chapitre 040 : 3 998,88 € (= dépense chapitre 042 de la section d'exploitation)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver le budget annexe 2019 du SPANC lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :**
 - **section d'exploitation : 89 463,86 €**
 - **section d'investissement : 8 250,96 €**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-10-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019